

ZOOM SUR LES ACTIONS EN COURS

Le groupe continue à travailler sur d'autres propositions qui vous seront communiquées par le biais de ce bulletin ou par les directions des services de La Sauvegarde.

Déchets



TRI DU PAPIER

Dans certains services, le papier est trié et envoyé dans les poubelles de tri sélectif pour recyclage.

Concernant les documents confidentiels, plusieurs services les passent d'abord dans des broyeurs avant de les envoyer dans les poubelles jaunes.

Mais ce papier finit malheureusement en incinérateur. En effet, les lamelles de papier ne sont pas détectables automatiquement sur les tapis roulants des centres de tri et elles se retrouvent souvent là où elles ne devraient pas, avec d'autres déchets. Cela complique la tâche des centres de tri et c'est dommage car elles finissent incinérées alors que le souhait initial des professionnels qui les ont triées était le recyclage.

Nous invitons les directions à prendre contact avec nous pour obtenir les adresses des services qui peuvent assurer la collecte et le recyclage de ces documents (souvent en litière pour animaux) et fournir un certificat officiel de destruction.

MÉGOTS

Il est possible de vider périodiquement les cendriers dans un seau hermétique prévu à cet effet.

Le seau peut être laissé dehors et envoyé tous les trois mois à l'ITES, où l'entreprise finistérienne *MéGO!* viendra collecter, puis recycler ces mégots pour en faire du mobilier urbain notamment.

COMPOSTEURS

Des propositions existent pour chaque site qui en fera la demande.

Pour nous contacter : g.lebert@adsea29.org



Electricité

Outre l'expérimentation au SEMO, nous engageons chacun à faire attention à sa consommation d'énergie dans son activité professionnelle.

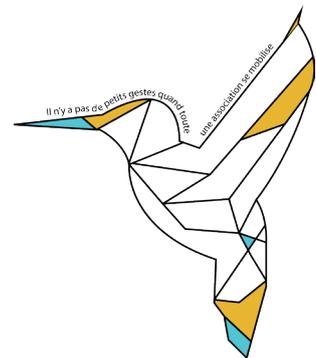
Un radiateur électrique trop chaud, c'est un cerveau qui s'amollit ! 😊

De petits gestes simples permettent de faire des économies (penser à éteindre les lumières, les ordinateurs y compris les veilles d'écrans, baisser les radiateurs dans les services où c'est possible ou bien s'assurer que les thermostats centralisés réduisent la température avant les départs en week end - à voir avec les directions et les agents chargés des locaux).

Sur notre proposition, le Conseil d'Administration a décidé que seraient retirées des services les lampes halogènes, énergivores par excellence. Selon les équipements, on peut remplacer simplement les ampoules par des LED.

Parfois, c'est l'ensemble de l'appareil qu'il faut changer.

Déplacements domicile/travail



PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL

Afin d'être sûrs que tout le monde dispose bien de l'information, nous tenions à vous rappeler que la participation de l'employeur aux frais de transport public est obligatoire.

« L'employeur doit prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour l'intégralité du trajet entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accompli au moyen de services de transports publics (...) Sont également concernés les services publics de location de vélo.

Seules les cartes d'abonnement sont prises en charge par l'employeur, qu'elles soient annuelles, mensuelles ou hebdomadaires.

Les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas remboursables.

La prise en charge s'effectue à hauteur de 50 % du titre de transport sur la base d'un tarif de 2^{ème} classe et du trajet le plus court.

Elle est exonérée de charges sociales, dans la limite des frais réellement engagés.

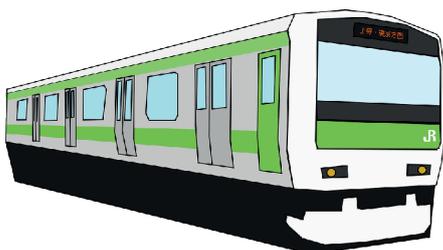
Le montant doit figurer sur le bulletin de paie. »

Source URSSAF

Facultativement, l'employeur peut aussi indemniser ses salariés qui viennent au travail en vélo.

Ceci est à l'étude, en fonction du résultat de la consultation des professionnels.

à suivre...



Prêt - location de 2 roues

PRÊT LOCATION DE 2 ROUES POUR LES JEUNES ACCUEILLIS

Dans certains services (SEMO, Starti'Jeunes, TROIS...), les jeunes accueillis sont parfois en difficulté pour se déplacer, par exemple pour se rendre en stage, lorsque les destinations ne sont pas desservies par les transports en commun ou que les horaires de passage ne correspondent pas à leurs besoins.

« En route pour l'emploi » (Don Bosco) à Brest, ou « Mobil emploi » à Quimper, louent ou vendent à coût modéré des vélos ou scooters pour répondre à ces besoins.

L'atelier «fer» du TROIS restaure de vieux vélos qu'il peut ensuite prêter à des jeunes qui font un stage ou démarrent un apprentissage.

À noter que l'atelier est en recherche de vieux vélos à retaper. Si vous connaissez des personnes qui en ont à donner, contactez Patrick LE BER au TROIS.